



Commune de Susville

18 impasse du Stade – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12

accueil@susville.fr

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n° A_24_134

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à un Adjoint au Maire

Le Maire de Susville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2024 constatant
l'élection de Madame JODAR en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient
de donner délégation à Madame Elodie JODAR, 4^{ème} adjointe au maire,

ARRETE

Article 1 :

Madame Elodie JODAR, Adjointe au Maire, est déléguée pour :

- Remplir toutes les fonctions d'Officier de l'Etat Civil dans la commune de Susville, et signer toutes pièces d'Etat Civil et certificats.

- Prendre toutes les décisions en matière de « **AFFAIRES SCOLAIRES** », « **ENFANCE-JEUNESSE** », « **FINANCES** » et « **ADMINISTRATION GENERALE** ».

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Madame le Maire. L'adjoint n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 :

Le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

à l'adjoint :



Susville,
Le 17 octobre 2024,
Le Maire,
Valérie CHALLON.

